

Faits d'ailleurs

Cinq personnes meurent dans un incendie

Le drame s'est produit à Mulhouse (France). Un incendie s'est déclaré dans un immeuble HLM situé rue de Saint-Nazaire. Le feu a démarré dans les caves de cet immeuble de quatre étages. Les flammes sont ensuite montées dans les étages, tuant cinq personnes, un adulte et quatre enfants et blessant huit personnes. Les sapeurs-pompiers ont également porté secours à une vingtaine d'habitants réfugiés à leurs fenêtres. Selon les premières constatations, l'incendie serait d'origine criminelle.

Ils torturent leur fille en s'inspirant d'un film

Des parents comparaisent en ce moment devant un tribunal de Pennsylvanie (Etats-Unis) pour avoir torturé leur fille, âgée de 12 ans. Pour punir leur enfant, ce couple s'est inspiré d'une scène de film dans lequel le "waterboarding" était pratiqué. Les faits se sont déroulés en avril dernier au domicile familial. Ils ont emmené leur fille au sous-sol et l'ont attachée à une chaise, avec une serviette sur le visage. Un seau d'eau froide aurait alors été versé sur elle alors que sa chaise était basculée en arrière, l'empêchant de respirer. La victime a fini par révéler les faits aux autorités. On ignore pour quelles raisons elle était punie.

Il tue ses deux enfants et tente de se suicider

Le drame se déroule à Sainte Walburge, en Belgique. Une femme se rend en voiture au domicile de son mari, avec qui elle est en instance de séparation. Elle est accompagnée de leurs deux fils, âgés de 4 et 7 ans. Ce couple d'enseignants se met à se disputer devant l'immeuble. L'homme, fou de rage, brise une des vitres de la voiture de son ex-compagne. Celle-ci sort alors les deux enfants du véhicule et prend la voiture pour l'éloigner de la maison. C'est pendant cet intermède que l'horreur se produit. Pris d'un coup de folie, le père regagne l'appartement avec ses garçons, et les assassine. Il tente ensuite de se suicider en se taillant les veines, mais n'y parvient pas. Il a été interpellé et placé en garde à vue. La scène de crime était tellement atroce que les policiers étaient en état de choc en sortant de l'appartement.

Rassemblés par JNE

Victime d'un accident de la circulation mortel à Mékambo, le 22 septembre dernier  
Le jeune Bobo désormais à sa dernière demeure

C.O.

Libreville/Gabon

UN jeune homme, connu sous le petit nom de Bobo, victime d'un accident de la circulation, dernièrement, dans le département de la Zadié dont Mékambo est le chef-lieu (province de l'Ogooué-Ivindo), a été inhumé, le week-end dernier, à Ibong, son village natal situé dans le canton Djouah. L'émotion était à son comble au cours des obsèques, vu les conditions dans lesquelles la mort de ce jeune homme est intervenue.

En effet, selon des témoins, le mercredi 22 septembre dernier, vers 16 heures, le jeune "Bobo", âgé de 22 ans, circulant à moto, a été percuté par un véhicule conduit par le commandant de brigade de la gendarmerie de Mékambo, Jean Mpéka, entre les villages Zoula et Ibéa, dans le canton Djouh. La violence de l'impact a été telle que le jeune homme a succombé immédiatement à ses blessures. Après l'accident, le responsable de la gendarmerie, qui se trouvait seul à bord de son véhicule au moment des faits, a embarqué le corps sans vie du jeune homme, puis a



Le disparu de son vivant.

poursuivi sa route à vive allure en direction de la ville de Mékambo. «Il a traversé le village du

défunct sans informer les parents», s'indigne un témoin. Une fois à destination, continue la même

source, Jean Mpéka aurait d'abord ravitaillé son véhicule en carburant, ensuite, il se serait rendu au centre médical où il a déposé la dépouille de Bobo. «C'est au sortir de là qu'il prend la poudre d'escampette, toujours à bord de sa voiture de commandement, en direction de Makokou», précise la source. Informés par le personnel du centre médical, la famille et les proches du défunt, indignés, se sont rendus immédiatement sur les lieux où ils ont trouvé le corps du malheureux Bobo. Aussitôt, la situation a commencé à dégénérer, devenant même peu à peu incontrôlable. La foule, surchauffée, a récupéré le cadavre et l'a déposé au domicile du commandant de brigade.

«Après avoir constaté que Jean Mpéka avait pris la fuite, la foule surchauffée a décidé de brûler ses effets personnels et les documents administratifs de la gendarmerie. C'est après ces péripéties que les manifestants ont remis la dépouille à sa famille qui l'a ensuite amenée à la morgue de Makokou», explique la source.

Vol aggravé à Moanda  
Ecroué pour avoir dévalisé un cybercafé au quartier Fumier



Photo : Chris OVAME

Une vue de la ville de Moanda en proie elle aussi, comme de nombreuses autres du pays, à une délinquance larvée.

SCOM

Libreville/Gabon

UN Jeune compatriote sans emploi, Van Sakala Ndong, domicilié au quartier Fumier, à Moanda, a été incarcéré à la maison d'arrêt de Franceville, le mercredi 20 septembre, soupçonné d'avoir perpétré un vol dans un cybercafé du chef-lieu du département de la Lebombi-Leyou. Les faits se seraient produits dans la nuit du jeudi 7 au vendredi 8 septembre dernier. Van Sakala Ndong et son ami, un certain Timplare, s'introduisent par effraction dans les locaux de l'établissement connu sous le nom de "Gracia.com". Ils en ressortent, quelques minutes plus tard, avec les effets suivants: une (1) caméra de marque Sony, un (1) appareil photo estampillé Nikon, quatre (4) ordinateurs portables (Sony et Acer), des Web et des câbles de connexion (HDMI). Le lendemain, B.N., le promoteur de la structure visitée par les délinquants présumés, se rend au commissariat de police de

Moanda pour déposer une plainte contre X. Il faudra aux officiers de police judiciaire une semaine pour recouper les indices. Ceux-ci les conduisent finalement à Van Sakala Ndong, qui est interpellé à son domicile de Fumier. Timplare, le complice présumé réussit, quant à lui, à prendre ses jambes à son cou. Lors de son audition au poste de police, le jeune Sakala donnera aux limiers, tous les détails de son opération. "Sakala Ndong dit avoir perpétré le coup avec son ami, dans l'objectif de liquider les appareils dérobés au noir. Mais aussi, qu'il avait personnellement besoin d'argent, pour faire face aux frais médicaux de sa compagne enceinte", racontera une source proche de la direction de l'investigation. D'autres renseignements obtenus à la faveur de l'enquête de voisinage font état de ce que le mis en cause ferait partie d'une bande de jeunes considérés comme le cauchemar des habitants de la ville minière.

www.ecig-gabon.com

**ECIG**

ecig.gabon@gmail.com

**OFFRE SPECIALE**  
**DU 1er Octobre 2017**  
**AU 30 Novembre 2017**

**-25%**  
de Remise pour  
autres quantités

**3 Pneus Achetés = 1 GRATUIT**

PNEUS DU GROUPE  
**Continental**

Nos points de vente

Z.I. OLOUMI (face FOPi entrée BERNABE) ouvert du lundi au samedi  
Tél : +241 01 74 30 06 / 06 25 98 64 / 07 05 31 05 / 02 45 35 45

OKALA à coté de BALLON D'OR ouvert 7/7 jrs Tél : +241 04 84 08 00 / 06 00 82 00

Photos non contractuelles